



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 58060

Texte de la question

M. Daniel Poulou souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire sur la réorganisation des moyens d'action de la douane en particulier des gardes-côtes à l'horizon 2008. Les brigades des gardes-côtes des douanes couvrent l'ensemble des façades maritimes de l'Hexagone. Elles assurent quotidiennement des missions de sauvetage, de lutte contre les trafics en tous genres, trafic de cigarettes et de drogue, lutte contre l'immigration clandestine. Elles exercent de surcroît la surveillance des pêches et réalisent les opérations de lutte contre la pollution par les hydrocarbures comme cela a été le cas lors du naufrage du Prestige sur les côtes atlantiques. Il souhaite qu'il lui précise les mesures qu'il envisage pour mener à bien la réorganisation des moyens d'action des 51 unités des douanes gardes-côtes, sur l'ensemble des façades maritimes de notre pays.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects est engagée dans un processus de modernisation dont le but est de renforcer l'efficacité de ses services, tant pour améliorer la qualité du service rendu à l'usager que pour développer la lutte contre la grande fraude. Cette démarche s'effectue progressivement et touche de nombreux services parmi lesquels figurent ceux de la surveillance maritime. Le dispositif douanier de surveillance maritime, mis en place il y a environ trente ans, doit être adapté aux nouveaux enjeux maritimes et au renforcement de la coordination de l'action de l'État en mer. Il met en oeuvre de nombreux moyens vieillissants et hétérogènes qui ne pourront tous être remplacés. En effet, comme préconisé au niveau interministériel, les moyens d'intervention maritime de l'État en fin de vie n'ont plus vocation à être renouvelés nombre pour nombre et les redondances dans leurs implantations doivent être évitées. Cette situation exigeait une réflexion d'ensemble sur l'avenir de la douane en mer. Elle a été entreprise au niveau national en 2004, en concertation avec les représentants des personnels marins, aériens de la douane et de leur encadrement. Un projet de réorganisation de la surveillance maritime douanière a ainsi été élaboré dans le respect des principes interministériels. L'objectif est la mise en place progressive d'ici à deux ou trois ans d'un dispositif plus resserré et homogène assurant plus de présence et de contrôles en mer. À capacité opérationnelle globale maintenue, il s'agit de donner à la douane les moyens d'affirmer son rôle maritime en améliorant son efficacité. La modernisation du dispositif douanier de surveillance maritime devra être accompagnée d'une adaptation des structures et d'une redéfinition des méthodes de travail, notamment par une valorisation des bonnes pratiques. Dans ce contexte, la réflexion d'ensemble englobera également les unités navales des douanes basées à Bayonne et Saint-Jean-de-Luz. Une concertation ouverte et approfondie avec les représentants des personnels, les agents et l'encadrement est engagée au niveau local pour analyser, en détail, l'ensemble de la problématique maritime douanière ainsi que les évolutions souhaitables sur la façade atlantique. Cette concertation se poursuivra ensuite au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Poulou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58060

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1511

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2960